



Gant d'Or de Houilles



## ANNEE SPORTIVE 2015 – 2016

### GANT D'OR DE HOUILLES – TEAM FLEURET78

#### ADHERANT

NOM :	Responsables légaux :
Prénom :	Adresse :
Date de Naissance :	

Votre enfant, en raison de ses aptitudes et/ou de ses résultats en compétition est admis au sein du Team Fleuret 78.

Le Team Fleuret est une structure sportive mise en place par des clubs d'Escrime des Yvelines (Le Pecq, Saint Germain, Houilles, Orgeval-Villennes, Louveciennes) pour permettre à leurs tireurs prometteurs qui le souhaitent de poursuivre leur progression dans de bonnes conditions grâce à un entraînement et un encadrement plus soutenus.

Le Team Fleuret permet aux Clubs fondateurs de mutualiser les moyens pour pouvoir offrir un volant d'heures d'entraînement plus grand sur la semaine, un niveau d'encadrement élevé (2 à trois maîtres d'armes par entraînement, coaching sur les compétitions, leçons particulières), et d'assurer l'engagement d'arbitres.

Identifiés et proposés par les maîtres d'armes, les tireurs qui intègrent le TF78 restent adhérents de leur club d'origine mais sont licenciés TF78.

A ce titre le tireur verse :

- une adhésion annuelle à son club d'origine (cotisation club + montant de la licence), propre à chaque club
- une cotisation au Team Fleuret 78 d'un montant de 100,00 € (montant 2014-2015).

Le tireur TF78 s'engage à respecter les entraînements avec assiduité et discipline, cela afin de lui permettre de participer aux compétitions de Haut Niveau (Championnat de France, Europe, Coupes du Monde), auxquelles il aura été inscrit.

L'athlète ainsi engagé sur des épreuves qualificatives est à ce titre amené à se déplacer régulièrement en Province, en Europe, voire sur un autre Continent.

Le club d'origine du tireur, dit club fondateur, dans le cadre de la mutualisation de moyens, participe à l'encadrement des tireurs : il met à disposition du TF78 un maître d'armes qui assure les entraînements communs, donne les leçons particulières ; le Gant d'Or rémunérant ainsi cinq heures d'encadrement.

A noter : certaines des heures effectuées dans le cadre du TF78 par les maîtres d'armes du GOH, ne donnent lieu à aucune forme de rémunération de la part du club : ils assurent un travail bénévole (contribution personnelle au projet) pour l'accompagnement et l'encadrement des athlètes en compétition.

Le Club peut également être amené à faire bénéficier les tireurs du TF78 d'entraînements dans les salles et sur des créneaux horaires mis à sa disposition par les municipalités.

Les frais de déplacement d'un athlète de haut niveau varient de 500 à 3000,00 € par an, en moyenne, en fonction du nombre et du lieu des épreuves, du sur-classement.

Le TF78 aide en propre à la prise en charge de certains niveaux de compétition (prise en charge votée en AG chaque année) ; pour la saison 2014-2015, le TF78 a pris en charge 50% des épreuves de Coupe du Monde et 30% des Championnats de France.

# Règlement - Adhésion 2015-2016

Le montant du déplacement TF78 affecté à chaque tireur est proratisé au nombre de tireurs présents sur la compétition (transports, hébergement, restauration, rémunération des arbitres et frais de déplacement de l'encadrement).

Les clubs fondateurs peuvent participer aux frais de déplacement de leurs tireurs, selon des règles propres à chacun des clubs.

## 1. Règle d'aide aux déplacements des tireurs du Gant d'Or

Le TF78 effectue des appels de fond deux fois par an dans la saison (septembre et janvier), sur la base d'un prévisionnel étudié par le staff technique et proposé aux tireurs et en principe validé par les parents.

En décembre est établie une première facture des coûts réels, puis une autre fin juin. Le montant des factures comprend :

- Des frais payés directement par le club adhérent (quote-part pour frais de structure et de gestion courante, frais de licence, 50% des frais d'arbitrage)
- Le montant des frais de déplacement proratisés par tireur comprenant le transport, l'hôtel, les repas, l'encadrement et 50% des frais d'arbitrage

## 4. Participation du Gant d'Or de Houilles aux déplacements des tireurs

Pour la saison 2015-2016, le Gant d'Or octroie aux tireurs GOH-TF78, une aide aux déplacements, hors Ile de France, représentant 25% des frais engagés pour les épreuves du Circuit National.

En outre, en début de saison et avant tout déplacement, le tireur fournit une caution de 350,00 €, en principe non encaissé.

Le tireur ou ses représentants légaux s'engagent à verser au Gant d'Or de Houilles le remboursement des frais de déplacement avancés par le GOH, dans les quinze jours suivant la demande.

Passé ce délai, le GOH pourra se rembourser des sommes dues, sur le chèque de caution. En parallèle le GOH informera le TF78 qu'il n'effectue plus les avances pour le tireur concerné ; le tireur devant alors se déplacer sur les compétitions par ses propres moyens, s'il le souhaite y participer.

Les tireurs peuvent effectuer des avances auprès du GOH pendant la saison ; en cas de trop perçu par le club, les sommes restantes seront déduites de la facture suivante ou remboursées aux tireurs, une fois le réalisé connu, (en janvier et fin juin, en général).

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et y adhère sans restriction.

Je soussigné \_\_\_\_\_, responsable légal de \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et y adhère sans restriction.

Fait à Houilles, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent /Représentant légal pour les mineurs